

Législature 2020-2025

Délibération N° 910

Séance du Conseil municipal du **15 juin 2021**

**CRÉDIT DE CHF 300.- TTC DESTINÉ A L'ACQUISITION D'UNE ACTION DE LA SOCIÉTÉ
EOPERATIONS SUISSE SA**

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'acquiescer une action de la société eOperations Suisse SA pour CHF 300.- TTC.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 300.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.



Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY